PRIX DES INNOCENTS

2ème(P/ 3486), — 12/12/2021 12h30, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.400 meters, Corde à DROITE, Terrain BON SOUPLE (3,4)
(3.000, 1.200, 900, 600, 300)
ARRIVEE OFFICIELLE: 8 Engagés. 6 Partants Définitifs. 2 Non-Partants.
Temps du 1er : 1.26.12 (Redk : 1. 1.51)

COURSE A CONDITIONS
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids : 56 k**. Les chevaux nés et élevés hors Caraibes porteront 2 k. Les chevaux ayant reçu une allocation de 4.000 porteront 3 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur Michel HIPPOCRATE interdit à la pouliche SIBELLE de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'elle a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie et/ou la grippe dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des C ourses au Galop, et ont sanctionné l'entraineur, par une amende de 150 euros. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mighty JOSEPH-MATHIEU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifest ement abusif de sa cravache (1ème infraction -6 coups). Le poulain no 7 CONSTANTINGRENADE ayant fait des difficultés et fait tomber son jockey au rond de présentation et à l'entrée de la piste, a été déclaré non partant car jugé dangereux. Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Luana DUPELIN LALUNG en ses explications, l'o nt sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté le poulain CONSTANTIN GRENADE impa rfaitement dresséau départ. Le poulain CHOP LE RETOURa subi un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Jockey	Poids	Gain	Prim. prop.	Prim. elev.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs

1	**KAKAUDOU RISK F.PS. 2 A.**	04	Par: BANYAN TREE et LA CASILINA (EVEN TOP)	(Corde:01)		HUGUES JEAN LOUIS	S. JOUSSELIN	CEDRIC REYNAUD	54,5kg	3.000	1.985	648		NNL		H. JEAN LOUIS
2	**CHOP LE RETOUR H.PS. 2 A.**	02	Par: CAPTAIN CHOP et MA VICTORYAN (KHELEYF)	1.L (Corde:03)		BERNARD MOUTOUSSAMY	M. DUPELIN	MIGHTY JOSEPH-MATHIEU	58 kg	1.200	794	259		NNN		A. CHOPARD
3	**PANDORA F.PS. 2 A.**	01	Par: OLYMPIC GLORY et MISS PENELOPE (KENDOR)	3.5 (Corde:04)		BERNARD MOUTOUSSAMY	MME L. DUPELIN LALUNG	MME LUANA DUPELIN LALUNG	58 kg (59,5kg)	900	595	194		ANN		T.DE LA HERONNIERE, SALABI RACING
4	**MISS KILI F.PS. 2 A.**	08	Par: BACHIR et KILIBIBI (KELTOS)	16L (Corde:07)		L.POMPIGNAN/T.HAYOT/N.NOIRTIN	S. JOUSSELIN	ISIDORE BOUAZIZ	54 kg (52,5kg)	600	397	129		ANL		O. NEMORIN
5	**SIROP MIEL F.PS. 2 A.**	06	Par: SIROP RISK et BELLE DE JOUR (HAWK WING)	11L (Corde:08)		WILLIAM SAINTE ROSE	M. DUPELIN	MME LUCIE OGER	53 kg (54,5kg)	300	198	64		ANN		G. RUBAL
6	**SIROP ANIS F.PS. 2 A.**	05	Par: SIROP RISK et AMANELIA (ZIGWAKI)	19L (Corde:02)		WILLIAM SAINTE ROSE	M. DUPELIN	FRANCK TORRALBA	54,5kg					NNN		G. RUBAL

NP	**SIBELLE**	03	CONDITIONS SPECIALES	Image not found or type unknown	NNN
NP	**CONSTANTIN GRENADE**	07	CAS DE FORCE MAJEURE	Image not	NNN